

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 6.8 Date de révision 15.04.2023 Date d'impression 22.07.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Hydrazinehydrate, Solution

Code Produit : 225819

Marque : Sigma-Aldrich No.-Index : 007-008-00-3

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts

d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

No.-CAS : 10217-52-4

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S

80 Rue de Luzais

F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC) d'Urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3), H301

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 2), H330

Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3), H311

Corrosion cutanée (Sous-catégorie 1B), H314

Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1), H317

Cancérogénicité (Catégorie 1B), H350

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400

Sigma-Aldrich- 225819 Page 1 de 14



Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 Mortel par inhalation. H350 Peut provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau

à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et

la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

**Dangers** 

aucun(e)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Sigma-Aldrich- 225819

Merck

Page 2 de 14

H350 H314	Peut provoquer le cancer. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330 H301 + H311	Mortel par inhalation. Toxique par ingestion ou par contact cutané.
Conseils de prudence P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations Additionnelles sur les	aucun(e)

# 2.3 Autres dangers

**Dangers** 

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1 Substances

Synonymes : Hydrazinium hydroxide

Composant		Classification	Concentration	
<b>Hydrazine hydrate</b> Substance extrêmement préoccupante (SVHC), inscrite dans la liste des substances candidates, conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)				
NoCAS	10217-52-4	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 3;	<= 100 %	
NoCE	206-114-9	Acute Tox. 2; Acute Tox.		
NoIndex	007-008-00-3	3; Skin Corr. 1B; Eye		
		Dam. 1; Skin Sens. 1;		
		Carc. 1B; Aquatic Acute 1;		
		Aquatic Chronic 1; H226,		
		H301, H330, H311, H314,		
		H318, H317, H350, H400,		

Sigma-Aldrich- 225819 Page 3 de 14



H410 Limites de concentration: >= 10 %: Skin Corr. 1B, H314; 3 - < 10 %: Skin Irrit. 2, H315; 3 - < 10 % Eye Irrit. 2, H319; Facteur M - Aquatic Acute 1 - Aquatic Chronic: 1	:
---	---

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire: pratiquer immédiatement la respiration artificielle, le cas échéant, faire respirer de l'oxygène.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

## En cas d'ingestion

En cas d'ingestion : faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter immédiatement un médecin. Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (uniquement dans le cas des personnes pleinement conscientes qui n'ont pas perdu connaissance), administrer du charbon actif (20 - 40@g en suspension à 10@%) et consulter un médecin le plus tôt possible. Eviter les tentatives de neutralisation.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Sigma-Aldrich- 225819 Page 4 de 14

Merck

## Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes d'azote (NOx)

Non combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

## 5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

## Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## Mesures d'hygiène

Sigma-Aldrich- 225819

Page 5 de 14

MERCK

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

## Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	NoCAS	Paramètre s de contrôle	Valeur	Base
Hydrazine hydrate	10217-52- 4	TWA	0,01 ppm 0,013 mg/m3	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
	Remarque	Peau		
	S	Agents cancérigènes ou mutagènes		
		VME		Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		assimilees Risque de p Risque d'all	a des substance pénétration perc lergie cutanée	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

## Protection de la peau

nécessaire

Sigma-Aldrich- 225819 Page 6 de 14



#### **Protection du corps**

Tenue de protection antistatique ignifuge.

## **Protection respiratoire**

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Etat physique clair, liquide

b) Couleur incolore

c) Odeur Donnée non disponibled) Point de fusion/point Donnée non disponible

de congélation

e) Point initial Donnée non disponible

d'ébullition et intervalle d'ébullition

f) Inflammabilité Donnée

f) Inflammabilité Donnée non disponible (solide, gaz)

g) Limites Limite d'explosivité, supérieure: 99,99 % (v) supérieure/inférieure Limite d'explosivité, inférieure: 3,5 % (v)

d'inflammabilité ou d'explosivité

h) Point d'éclairj) Température d'auto-Donnée non disponible

 i) Température d'autoinflammation

Donnée non disponible

j) Température de décomposition

k) pH Donnée non disponible

I) Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique: Donnée non disponible

m) Hydrosolubilité Donnée non disponible n) Coefficient de Donnée non disponible

partage: noctanol/eau

Sigma-Aldrich- 225819 Page 7 de 14



o) Pression de vapeur 7 hPa à 25 °C p) Densité 1,029 gcm3

Densité relative
 Donnée non disponible
 ponnée non disponible
 relative

r) Caractéristiques de la Donnée non disponible particule

s) Propriétés explosives Donnée non disponible

t) Propriétés non comburantes

#### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Densité de vapeur 1,73 - (Air = 1.0) relative

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

## 10.4 Conditions à éviter

Chauffage.

Fort réchauffement

## 10.5 Matières incompatibles

Zinc, Oxydants, Matières organiques, L'oxygène, Cuivre

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5



## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 262 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 262 mg/kg

(Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50)

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 0,76 mg/l - vapeur

Remarques: (ECHA)

(Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

(substance anhydre)

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 0,76 mg/l - vapeur

(Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50)

Estimation de la toxicité aiguë Dermale - Non testé sur des animaux - 300,1 mg/kg

Remarques: Avis d'expert

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Corrosif - 4 h (OCDE ligne directrice 404) Remarques: (solution à 55 %)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

(Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Présumé d'avoir un potentiel cancérigène pour l'homme

# Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

# 11.2 Information supplémentaire

## Propriétés perturbant le système endocrinien

# **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

Sigma-Aldrich- 225819 Page 9 de 14

Merck

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Foie - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Toxicité pour les Essai en statique CL50 - Poecilia reticulata (Guppie) - 0,61 mg/l - 96

poissons

Remarques: (ECHA)

Toxicité pour la Essai en semi-statique CE50 - Daphnia pulex (Daphnie) - 0,16 mg/l

daphnie et les autres - 48 h invertébrés (US-EPA)

aquatiques Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Toxicité pour les Essai en statique CE50r - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) -

algues 0,017 mg/l - 48 h (Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3)

(Regieffield (CL) II 440/2006, affilexe, C.3)

Toxicité pour les Essai en statique CE50 - boue activée - 5,5 mg/l - 3 h

bactéries (OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité pour la Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie ) -

daphnie et les autres 0,123 mg/l - 21 jr

invertébrés (OCDE Ligne directrice 211)

aquatiques(Toxicité

chronique)

. ,

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

Sigma-Aldrich- 225819 Page 10 de 14



niveaux de 0,1% ou plus.

# **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 %

ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 2030 IMDG: 2030 IATA: 2030

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: HYDRAZINE EN SOLUTION AQUEUSE IMDG: HYDRAZINE, AQUEOUS SOLUTION IATA: Hydrazine, aqueous solution

Passenger Aircraft: Not permitted for transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 (6.1) IMDG: 8 (6.1) IATA: 8 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui IMDG Polluant marin: oui IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en : (E)

tunnels

Information : Donnée non disponible

supplémentaire

Sigma-Aldrich- 225819 Page 11 de 14

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une

autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Hydrazine hydrate

: Hydrazine hydrate

## Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

: TOXICITÉ AIGUË

: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

: Substances cancérogènes: LIQUIDES INFLAMMABLES

## Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4733: Cancérogènes spécifiques suivants ou les mélanges contenant les cancérogènes suivants en concentration supérieure à 5 % en poids : 4-aminobiphényle et/ ou ses sels, benzotrichlorure, benzidine et/ ou ses sels, oxyde de bis-(chlorométhyle), oxyde de chlorométhyle et de méthyle, 1,2-dibromoéthane, sulfate de diéthyle, sulfate de diméthyle, chlorure de diméthylcarbamoyle, 1,2-dibromo-3-chloropropane, 1,2-diméthylhydrazine, diméthylnitrosamine, triamide hexaméthylphosphorique, hydrazine, 2 naphthylamine et/ ou ses sels, 4 nitrodiphényle et 1,3-propanesulfone.

#### **Autres réglementations**

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion.

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.

Sigma-Aldrich- 225819 Page 12 de 14

Merck

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H319	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Mortel par inhalation.
H400	Peut provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes
	à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw -Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIOC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS -Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées

Sigma-Aldrich- 225819 Page 13 de 14



comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

Sigma-Aldrich- 225819 Page 14 de 14

